

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 2,
Numéro 2,
Mai 2026**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de
 l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEFA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
SANOGO Tiantio épouse BAMBALY, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Gninin Aïcha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

AYENON Séka Fernand
Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>
Email : revuejds@gmail.com
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/master/journallist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Anglais

1. **Urban transformation and gentrification in America in Upton Sinclair's the jungle and Zadie Smith's White Teeth**
Didier KOMBIENI..... 1-17
2. **Power and Authority in Discourse: An analysis of pragmatic strategies in Dan Fullani's One Man, Two Votes**
Marius Eder BROU..... 18-33
3. **Investigating Contemporary History of US Interventions in Venezuela and Current Developments**
SY Mamadou Malal..... 33-53
4. **In-between two worlds: struggling for a new cultural identity in Buchi Emecheta's The New Tribe**
Koffi Gérard KOUADIO..... 54-67
5. **Resilience and Survival in Ernest J. Gaines' The Autobiography of Miss Jane Pittman (1971)**
Mariame WANE LY & Abdoulaye NDIAYE..... 68-79

Etudes hispaniques

6. **Poética de la metamorfosis: el neobarroco como nuevo realismo en esa puta tan distinguida de Juan Marsé**
Oumar MANGANE..... 80-94
7. **La Iglesia y la emancipación ilustrada: una lectura crítica del proyecto colonial latinoamericano desde El papel quemado de Jaime Díaz Rozzotto**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 95-108

Lettres Modernes

8. **Émile Zola et Calixthe Beyala, une écriture inclusive : vers l'émergence féminine**
Elise ABENG ZE..... 109-128
9. **Didactique du français langue seconde : quel encadrement pédagogique pour un développement professionnel efficient des enseignants ?**
Arnaud OUÉDRAOGO..... 129-145
10. **L'occupation abusive des terres dans Raga et le rêve mexicain de Jean-Marie Gustave Le Clézio, une violation du droit à la propriété**
Yaya KONÉ..... 146-159
11. **Travailler le sacré. Polar africain et capitalisme de l'occulte chez Konaté et Ndione**
Taoussi Taoukamla BICHARA..... 160-175

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 12. Imaginaire littéraire et développement durable : une analyse de
La danse du vilain de Fiston Mwanza Mujila**
Eulalie Patricia ESSOMBA..... 176-189
- 13. La transparence esthétique dans les romans d'Octave Mirbeau :
entre expressionnisme et subversion romanesque**
DZENE EDZEGUE Joseph Bénard..... 190-201
- 14. Culture matérielle et culture immatérielle dans l'organisation
des funérailles moose du village de Yaké**
SARE Honorine & SAOUADOGO Sidibéouéndin..... 202-214

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Communication des organisations féministes sénégalaises et
industries culturelles : la provocation comme stratégie de visibilité**
Alioune Badara GUEYE & Ngagne FALL..... 215-227
- 16. Supports de sensibilisation des maladies cardiovasculaires
en Côte d'Ivoire : un regard sociolinguistique**
Ahi Yao Guillaume, Kouadio Amah Victoire & Konan Kouacou Fabrice..... 228-242
- 17. Médias numériques et propagande contre le 4ème mandat
lors de l'élection présidentielle ivoirienne de 2025**
Koffi Nestor N'DRI..... 243-259
- 18. Communication et musique urbaine ivoirienne : influence,
recomposition des valeurs et dynamiques d'appropriation des jeunes**
Boni Hyacinthe KPANGBA..... 260-276

Patrimoine, art, culture et cinéma

- 19. La "Maison des artistes" de Grand-Bassam : sociographie d'un lieu de
création et de diffusion de la peinture contemporaine en Côte d'Ivoire**
Krou Eugène ASSOUMOU..... 277-291
- 20. Le langage indicible dans l'art des cordes tissées de Christian Lattier**
Yoro Emmanuel GUEYE..... 292-307
- 21. Modélisation du féminisme dans le cinéma documentaire :
la femme porte l'Afrique d'Idriss Diabaté**
Nangnintaha Estelle KONÉ & André Banhouman KAMATE..... 308-321

Informatique

- 22. Transition numérique et gestion des productions scientifiques :
état des lieux, contraintes et recommandations**
Aminata Nadège SAKO Epse BAYOKO & Abou Bakary BAYOKO..... 322-333

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Civilisations

23. La piraterie dans les provinces anatoliennes à l'époque hellénistique
Ibrahima DIAMANKA..... 334-347

Archéologie

24. Savoir-faire céramique du nord et du sud de la Côte d'Ivoire :
cas des zones de Tengrela et d'Anyama
Tiantio SANOGO épouse BAMBA & Affoua Eugénie KOUAME..... 348-360

Histoire

25. Le Zhégié de Dassa : fonctionnement d'une juridiction traditionnelle
et enjeux de sa valorisation patrimoniale (Burkina Faso, Nando)
Boukary DABAL & Désiré BATIENO..... 361-372
26. La politique étatique de la protection de l'environnement minier
en Côte d'Ivoire (2000-2024)
SIDIBE Nohan & NDIA YE El Hadji Amadou Ba..... 373-389
27. Gouvernance coloniale et marginalisation socio-spatiale
dans la ville de Daloa : 1920 -1956
Blé Angélin LAGO 390-401
28. La diplomatie publique sud-coréenne en Côte d'Ivoire (2011-2021)
Yao Serge-Rodrigue AHI..... 402-418
29. Administration coloniale et transformations économiques
en Côte d'Ivoire de 1908 à 1960
N'Goran Alphonse BROU..... 419-433
30. L'identité natchaba du XVI^e au début XX^e siècle
Sougla YATOUTI & Ilaboti DIPO 434-450
31. Migration et installation des Noumou (Danlèssôgô)
chez les Koulango de Nassian (XVIII^e - XX^e siècle)
Koffi Alain KOUASSI..... 451-463
32. Acteurs et organisation de la commercialisation du cacao
dans la région de l'Indénié (1920-1970)
Alfred Brondon Esso AKESSÉ & Antoine Koffi GOLÉ 464-485
33. Les mutuelles dans le développement local : l'exemple de la mutuelle
de développement de la sous-préfecture de Napié (nord Côte-d'Ivoire)
de 1965 à 2014
Valy YEO..... 486-503
34. Système de santé colonial et construction du chemin de fer
en Côte d'Ivoire (1904-1931)
Chidjé Mireille Léontine AKRE, Blé Angélin LAGO &
Ange Barnabé ADOFFI..... 504-518

- 35. La commémoration tournante du 11 décembre au Burkina Faso 2008 -2020 : dynamique d'urbanisation et enjeux sanitaires dans les villes de Manga et de Tenkodogo**
Moussa ZABSONRE & Inoussa YELBI..... 419-534
- 36. La pénétration coloniale française dans le pays bhété de Soubré, 1897-1910**
Huberson Bahi POAMÉ & Mamadou BAMBA..... 435-546

Géographie

- 37. Infrastructure hydraulique, fragmentation des parcours pastoraux et vulnérabilités du pastoralisme à Diama dans le Delta du fleuve Sénégal**
Ramata Ndianor, Aliou Ndao, Tamsir Mbaye & Cheikh Samba Wade 547-564
- 38. Electrification et développement socio-économique dans le village de Dialakorobougou, commune de Mountougoula au Mali**
Idrissa Amadou TRAORE & Idrissa Issa CISSE..... 565-578
- 39. Perception des populations sur les impacts socio-économiques et écologiques des ouvrages antiérosifs dans la zone girafe de Kouré au Niger**
ISSAKA ATTININE Abdoul Nasser & ILBOUDO Dieudonné..... 579-595
- 40. Les intermédiaires fonciers dans la ville de Kolda (Sénégal) : entre opportunités et contraintes**
Yaya DIALLO & Oumar SY..... 596-609
- 41. De l'agrovillage à la ville secondaire en recomposition : dynamiques économiques, pressions foncières et transition urbaine à Bonoua (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)**
Jean Baptiste ESSAN & ALOKO N'Guessan Jérôme..... 610-629
- 42. Santé reproductive en milieu rural et dispositifs du SWEDD : lecture territoriale à San-Pedro**
Oulai Munné-Prisca YOH Épouse TIA & Koua Ange Donatien BROU..... 630-645
- 43. Les territorialités dans l'espace périurbain dakarois : cas de Diass et Sindia**
Seybatou THIOM..... 646-662
- 44. Facteurs associés à l'augmentation du recours aux consultations prénatales au Burkina Faso**
Fahimatou Rayagne-Wendé OUEDRAOGO & Moussa BOUGMA 663-677
- 45. Valorisation des résidus de cacao et empowerment des femmes rurales : enseignements de la sous-préfecture de Soubré (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 678-694
- 46. Influence socio-environnementale et sanitaire du niveau de dégradation des entre deux maisons dans la ville de Gagnoa : cas d'Afridougou, Dar-es-Salam et Odiennékourani**
Abdoul Karim TOURÉ..... 695-710

- 47. Échec scolaire des élèves en classe d'examen dans les établissements d'enseignement secondaire public de la ville de Bouaké : Évolution, facteurs explicatifs et stratégies de réduction**
Faustin GUEI, SEKA Ayenon Ferdinand,
Yah Edwige Bénédicte N'GUETTA épouse GBOKO & Émile Brou KOFFI..... 711-727

Philosophie

- 48. Théorie critique et progrès : Max Horkheimer et la signification de l'individu**
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI..... 728-739
- 49. Le Wittgenstein de Hintikka : une réinvention formelle ou une incompréhension des jeux de langage de Ludwig Wittgenstein ?**
Yao Jacques KOUAMÉ..... 740-762
- 50. La vérité chez Claude Bernard : du dualisme qualitatif à l'unité quantitative**
Kouacou Firmin Luc KOFFI..... 763-774
- 51. Meilleur des mondes possibles leibnizien et fléaux d'un monde émergent : cas de l'homosexualité**
Konan Adolphe Dumas N'GATTA..... 775-795
- 52. De l'extrémisme violent aux insécurités en Afrique : une réflexion à partir de Kant**
AVOCES David Pierre..... 796-812
- 53. La pensée face au déterminisme algorithmique : les fondements bernardiens d'une complémentarité par-delà les antagonismes**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 813-825
- 54. Intelligence Artificielle (IA) et crise ontologique de l'humanité : objectivation de la pensée comme oubli de l'Être**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 826-844
- 55. Neurosciences et environnement : comment vaincre l'éco-anxiété ?**
COULIBALY Sionfongon Kassoum & GONDO Golou Roseline..... 845-857
- 56. Éthique transcendantale et création technique : l'impératif catégorique comme horizon**
Akpolé Koffi Daniel YAO..... 858-870
- 57. La morale sartrienne, un gage des droits des immigrants**
Kouassi Jean-Jacob KOFFI 871-884
- 58. Mariage pour tous : Entre dynamisme mondial et justice sociale**
Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 885-896

Anthropologie et sociologie

- 59. Contribution de la MUCREFCI Daloa dans la reconstruction socio-économique des fonctionnaires et agents de l'État de la région du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire)**
DJETTE Grah Cyrille, KONAN Koffi,
KOFFI Alexis & SANOGO Mamadou..... 897-915
- 60. Genre et développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire : cas des femmes du village de Dihi dans le Département de Korhogo**
Navouon FANNY, Olivier GNAN & Nambalassigué Kolo KONE..... 916-932
- 61. Itinéraires thérapeutiques des usagers de drogues dans le contexte urbain abidjanais**
Félicien Yomi TIA 933-951
- 62. Grossesses non désirées et recours à l'avortement clandestin chez les jeunes femmes au Gabon**
Steeve-Thierry BALONDJI & Aimée Patricia NDEMBI NDEMBI..... 952-974
- 63. Foncier et gouvernance migratoire en milieu rural. Les relations intercommunautaires à l'épreuve de la marchandisation de la terre**
Mahamadou ZONGO..... 975-992
- 64. Confrérie des chasseurs en Haute Guinée : mutation entre chasse, environnement et politique**
Sidiki KOUROUMA, Lamine MANSARE & Soumahila BAYO 993-1011
- 65. Féminisation du maraîchage et vulnérabilités socio-institutionnelles dans la gestion de l'eau à Solomougou**
Namè Hassan YÉO & Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU..... 1012-1026
- 66. Le choléra dans le discours de Guy de Maupassant : entre imaginaire populaire et rationalité scientifique**
Martial BAMA..... 1027-1034
- 67. L'extorsion du surtravail de la femme en milieu rural de la Haute Guinée : la mobilité comme mode de recherche d'autonomie ?**
Mamoudou CONDE..... 1035-1058
- 68. Conflits autour de la culture attelée à Atchangbadè au Togo : enjeux, acteurs et mécanismes de résolution**
Konga PALASSI..... 1059-1076

Criminologie

- 69. L'abandon familial et pratiques sexuelles chez des detenu/e(s) au pôle pénitentiaire d'Abidjan**
Rebecca Paule Jacqueline DO & Diescieu Aubin Sylvère KAZON..... 1077-1090
- 70. Enjeu de pouvoir et gestion de risques miniers dans le Haut Katanga : cas du site de Ruashi-mining à Lubumbashi**
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1091-1108

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Psychologie

**71. Comportements à risques d'accidents de la circulation
des conducteurs de motos taxis à Bingerville**

YAO Koffi Constant, AKA Blainson Alain &
KOUADIO Lou Younan Yolande 1108-1122

SECTION 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIES

**72. Obstacles à l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés
dans un contexte de forte croissance démographique
dans la ville de Parakou (Bénin)**

Boni Romulus BIAOU & Hervé A. KOMBIENI..... 1123-1139

Éthique transcendantale et création technique : l'impératif catégorique comme horizon

Akpolê Koffi Daniel YAO
*Département de Philosophie,
UFR : Sciences Sociales,
Université Peleforo Gon Coulibaly,
Korhogo - Côte d'Ivoire,
Email : yaoakdaniel@yahoo.fr*

Date de soumission : 15-04-2026

Date de publication : 31-05-2026

Résumé

Les revers qu'on relève aujourd'hui, dans l'usage des créations techniques ou technologiques, constituent un sérieux motif pour penser une éthique des technologies ; non une éthique de l'usage, mais une éthique de la création pour une meilleure régulation de la vie humaine. La difficulté relève du déphasage apparent, dans une prospection intra-subjective, entre les facultés morales et celles créatrices. Toutefois, leur appartenance à l'ordre transcendantal permet d'établir, en les unifiant dans la perspective des théories de l'action, une éthique transcendantale. Elle autorise ainsi que soit convoqué l'impératif catégorique de Kant en raison de sa base rigoureuse et de sa visée universelle. Il faudra toutefois adjoindre un institutionnalisme qui est la condition d'effectivité de la conscience qui s'autorégule.

Mots-clés : Conscience, Éthique, Institution, Technique/Technologie, Transcendantale.

Transcendental ethics and technical creation: the categorical imperative as a horizon

Abstract

The setbacks observed today in the use of technical or technological creations provide a compelling reason to conceive an ethics of technology—not merely an ethics of use, but an ethics of creation aimed at a better regulation of human life. The difficulty stems from the apparent disconnect, within an intra-subjective investigation, between moral faculties and creative ones. However, their shared belonging to the transcendental order allows for the establishment of a transcendental ethics by unifying them through the lens of action theory. This approach justifies the invocation of Kant's categorical imperative, given its rigorous foundation and universal scope. Nevertheless, it must be supplemented by an institutionalism, which serves as the necessary condition for the effectiveness of a self-regulating consciousness.

Keywords : Consciousness, Ethics, Institution, Technique/Technology, Transcendental.

Introduction

En exposant le mythe de Prométhée et d'Épiméthée, Platon a théorisé la condition humaine et a mis en lumière la détermination fondamentale qui distingue l'homme comme tel. Rappelons brièvement ce mythe : alors que les hommes avaient été exclus dans le partage qui a été fait des compétences parmi tous les êtres vivants, Prométhée avait volé le feu qui leur permettra de développer des techniques pour survivre et transformer l'environnement naturel qui se présente immédiatement comme étant hostile. Eu égard à cela, la connaissance et la création technique ou technologique révèlent leur caractère nécessaire. Et plus qu'une nécessité, l'idée de consubstantialité peut apparaître entre connaissance humaine et technique lorsqu'on considère l'anthropologie de la technique d'Ernst Kapp qui, le rappelait B. Robberechts (2002 : 375), suggère que « l'outil prend modèle sur la main ». Il décrit ainsi les objets techniques comme des formes extérieures des organes humains. Il est donc logique, à l'image du Bergson de *l'évolution créatrice*, de présenter la fabrication des objets comme la fonction essentielle de l'intelligence humaine.

Mais, un glissement s'opère quand l'objet technique se complexifie en technologie et devient la finalité au détriment de l'humain dont il devait améliorer les conditions ; méprisant ainsi l'avertissement¹ hautement moral de Kant. C'est à ce renversement que Jacques Ellul a été très sensible. Dans sa trilogie, amorcée par *La technologie ou l'enjeu du siècle*, le philosophe, conscient de la mutation de forme des objets techniques, avait, bien avant le processus de dématérialisation contemporain, annoncé l'autonomie des technologies que la condition humaine devrait craindre. La crainte pourrait venir, dans cette autonomie de la technologie, d'une domination qui serait amenée à réduire l'existence à une série de chiffre et à autoriser des actions et manipulations violant, en ses multiples faces, la dignité humaine. C'est cette violation qui crée un problème éthique que la réflexion présente entend confronter. Il y a, en la matière, un défi de responsabilité qui surgit de la requête adressée à l'homme lui-même. Cette responsabilité qu'on peut lier à la liberté de la volonté, à l'autonomie de la raison et au respect du devoir moral, rappelle la philosophie kantienne dont l'approche éthique peut être mise, ici, en perspective, face au procès conscientiel de création des technologies. Alors que les productions technologiques qui sont soumises à des critiques éthiques sont des réalisations d'individus, il semble, contrairement à l'abord de la question depuis une éthique de l'utilisation,

¹ Kant, dans ces considérations morales, avec un souci pour la préservation de la dignité humaine dans les actions, recommandait de ne jamais traiter l'humanité comme moyen, mais comme fin. Il signifiait ainsi que la fin de toute action doit se mesurer dans sa capacité à pouvoir maintenir ou sauvegarder ce qui relève de la dignité humaine.

nécessaire de penser une éthique de la création en visant la disposition interne des sujets qui créent.

Ainsi, et c'est là la demande essentielle en contexte, l'édification d'une éthique de la création technologique ne doit-elle pas prendre sa source dans la conscience interne des individus créateurs sous la forme d'une interpellation que l'impératif catégorique de Kant réussit à exprimer ? Pour y parvenir, et en tant qu'il s'agit d'une question en direction des déterminations de la conscience créatrice, ne faut-il pas faire une approche descriptive du phénomène conscientiel de la création technologique ? Mais la création, elle-même, dans son processus de surgissement ne rencontre-t-elle pas de défis éthiques que parce qu'elle se développe en marge de la conscience éthique ? Le conflit des consciences ne trouve-t-il pas sa résolution dans l'impératif catégorique de Kant qui peut constituer le fondement d'une éthique appliquée à la création technologique ? Ces préoccupations donnent lieu, ici, à une étude critique² et phénoménologique³ de la création technologique en vue de théoriser une éthique pour guider les actions.

1. Défi éthique et phénoménologie de la conscience créatrice : sur la naissance des objets techniques

Le point de départ de cette analyse est la saisie de la dynamique qui traverse l'objet technique. Par dynamique de l'objet technique, il faut entendre ce en vue de quoi il est pensé et conçu. En cela, il y a une certaine intentionnalité de l'objet technique. Notons avec J. Searle et E. Duyckaerts (1995 : 72) que « nos outils sont des extensions de nos buts et dès lors, nous trouvons naturel de leur attribuer métaphoriquement de l'intentionnalité ». Il y a là, un prolongement original de notre intentionnalité. De façon classique, dans la philosophie de l'esprit ou philosophie cognitive, l'intentionnalité consiste à viser quelque chose qui soit autre que nous même, en nous représentant cette chose dans notre esprit. Ici, avec l'objet technique, l'intentionnalité est redoublée en nous même pour viser certes autre chose, mais aussi et surtout réaliser un but particulier. Or dans l'accomplissement d'un but, nous le savons, au-delà d'une théorie de la représentation, il y a une théorie de l'action. L'objet technique est donc investi d'une mission qui l'intègre à la dimension pratique de la vie. Là, il ne peut échapper à la critique axiologique, quand sa conception a semblé le dédouaner d'une telle exigence.

² L'approche critique doit s'entendre dans la perspective de Kant. Là il s'agit d'une analyse des possibilités réelles de la raison.

³ La phénoménologie est chez Husserl, une approche s'intéressant aux phénomènes de la conscience qu'à ceux du monde extérieur en procédant par une sorte de réduction.

Le défi qui se pose est considérable car on attend généralement des interactions avec les objets techniques, une certaine éthique. Cette dernière, nous l'avons signifié un peu plus haut, soumise à une éthique qu'on peut qualifier d'éthique de l'usage, se trouve éclatée en raison des aspects et domaines divers et fragmentés auxquels se rapportent les technologies. Cela rend impossible l'application de l'éthique dont le fondement métaphysique lui donne une vocation universelle. François Laruelle pose le problème de la difficile corrélation entre éthique et technologie à travers une analyse de la neutralité de la technologie. Le phénomène technologique est en effet soumis à une analyse éthique, sans pour autant être affecté, fondamentalement, d'un caractère éthique. Pour lui, les technologues

invoquent spontanément un rationalisme d'esprit classique avec ses présupposés anthropologiques et humanistes ; une éthique des valeurs et de la responsabilité ; enfin une théorie de l'« interface » qui n'est dans ce cas qu'une théorie déguisée de la médiation. Cette philosophie hétéroclite et archaïque est incapable de fournir les instruments de pensée réellement adaptés aux formes nouvelles de la technologie et de sa logique sociale » (F. Laruelle, 2020 : 45).

Pour cette raison, il invite à repenser une éthique qui soit en phase avec la configuration nouvelle du phénomène technologique. Il serait péremptoire de se positionner au niveau des interactions avec l'objet pour édifier ou appliquer une éthique qui serait toujours à renouveler. C'est le phénomène qui se prêterait donc comme la norme de l'éthique. L'éthique semble ainsi ne plus être fondamentalement transcendante pour ne revêtir que la forme d'une éthique appliquée variable. « L'éthique a tellement perdu de sa transcendance, qui n'était que relative aux hommes, que tout phénomène quel qu'il soit comporte, juxtaposé aux autres et surdéterminé par eux, ce qui n'est plus qu'un effet ou un aspect éthique à côté des autres » (F. Laruelle, 2020 : 149). Il paraît que ce soit cette transcendance qu'il faille réhabiliter devant le risque de verser dans le divers. Dans ce sens, quelle voie faut-il privilégier ?

S'il faut sortir de la diversité qu'implique le phénomène positif, il importe donc de prendre un recule en opérant une réduction phénoménologique. C'est là faire proprement une phénoménologie ; et en tant qu'il s'agit d'objet technique, résultat de création, c'est une phénoménologie de la conscience créatrice qui s'annonce. Que faut-il en entendre ? Cela mérite d'être bien compris parce qu'elle conditionne la compréhension de la naissance, et même du statut des objets techniques. En effet, le choix d'une approche phénoménologique doit s'entendre dans une volonté de prendre ses distances d'avec le moment de la donation matériel de l'objet technique. Cela sous-entend que l'objet technique n'est pas un simple *ceci-posé-là-devant-moi* ; il n'est pas comme le tronc d'arbre que je croise dans la nature. L'existence de l'objet technique (même si l'expression peut sembler ambiguë) préexiste à son objectivation. Il

est le fruit d'un processus de formation qui prend sa source, sous la forme d'idée, dans l'imagination de celui qui crée. Ce processus à un nom chez Kant.

[En général, c'est une représentation] d'un procédé général de l'imagination pour procurer à un concept son image qu'[est] le schème pour ce concept. De fait, nos concepts sensibles purs n'ont pas pour fondement des images des objets, mais des schèmes. Il n'est pas d'image du triangle qui serait adéquate au concept d'un triangle en général (E. Kant, 1980 : 192).

Que faut-il en déduire ? Situons tout d'abord ce propos dans son contexte. La théorie de la connaissance qui ressort de la *Critique de la raison pure* établit, dans la pensée, une liaison entre entendement et faculté de juger par la médiation des schèmes. Le but, il faut le noter, est d'assurer l'aptitude à la subsomption de la faculté de juger pour qu'elle produise des jugements qui soient en phase avec les règles de l'entendement. Là, dans la pensée, le défi est de réaliser par exemple ceci : « Le concept de chien signifie une règle d'après laquelle mon imagination peut tracer de manière générale la figure d'un quadrupède, sans être restreinte à quelque figure particulière que m'offre l'expérience, ou encore à quelque image possible que je peux présenter *concreto* » (E. Kant, 1980 : 193). Cette forme de connaissance est dite a priori parce qu'elle n'est pas soumise à l'expérience de façon unilatérale. Elle pose un cadre conceptuelle préalable qui rend possible la rencontre avec la chose. Si pour le philosophe cela apparaît comme un mystère, un art caché, il n'en demeure pas moins que ce qu'il expose s'offre à l'analyse avec des scénarios récupérables dans le domaine de la création. Si, comme le pense E. Kant (1980 : 193), « l'image est un produit de la faculté empirique de l'imagination productive, que le schème des concepts sensibles (comme des figures dans l'espace) est un produit et en quelque sorte un monogramme de l'imagination pure a priori », il est possible d'être dans une posture où le concept sensible ait en perspective un objet sensible non réel mais possible. Cette possibilité doit s'entendre comme le fait de conditionner l'existence de l'objet, non seulement par des déterminants naturels, mais aussi par des déterminants artificiels.

Il apparaît, et c'est là la déduction qui peut être faite de l'exemple du triangle, que la fertilité de la connaissance ne la place pas seulement en face de ce qui est, mais aussi en face de ce qui peut être et qui nous renvoie à viser le lieu de la pensée. Ce lieu qui conditionne la chose par son caractère transcendantal, revendique un statut phénoménologique supérieur. Ainsi, le phénomène de la création technique n'a pas son essentialité dans une endurance positive, mais plutôt dans une perspective conscientielle. C'est en ce sens que, dans le sillage de Kant, Husserl avait raison de privilégier le vécu de conscience à l'expérience vécue. Cela prend sens ici dans la mesure où l'objet technique se révèle être un véritable phénomène de conscience ; un langage

de l'esprit avant d'être un objet fonctionnel sur le tableau de la réalité. Dans le lieu de la pensée ou dans la conscience, l'objet technique se présente sous deux formes : le concept et l'image.

Kant a développé l'idée d'une non passivité ou non neutralité de l'entendement. Il n'est pas une simple reproduction de ce qui se donne dans la réalité. La réalité qui parvient à tout entendement ou conscience se trouve modifiée par la structure du milieu interne ; de sorte que la réalité devient singulière et peut varier d'une entité individuelle à une autre. Il est donc manifeste que l'esprit de l'homme produit de lui-même, sous formes d'images, des objets. Mais, cette indépendance, à relativiser, autorise un détour dans la philosophie de l'esprit où la considération du fonctionnalisme occupe une place fondamentale dans l'approche.

Comment rendre compte des états mentaux du sujet humain ? Cette question propre à la philosophie de l'esprit, à laquelle le fonctionnalisme et l'externalisme tentent de donner des réponses, a tout son sens ici car les objets techniques, en tant que produits de l'imagination, répondent, dans leurs genèses, à un état mental. Dans l'acte de se représenter une image, l'intentionnalité de Jerry Fodor se pose pour produire une explication selon laquelle « les états intentionnels sont des représentations mentales computationnelles » (M. Esfeld, 2025 : 105). Cette théorie computationnelle du fonctionnalisme « postule que l'ordinateur est le modèle approprié pour concevoir la nature et le fonctionnement de l'esprit » (B. Vivicorsi, 2002 : 72) ; ce qui est plausible quand on considère le fonctionnement de notre esprit qui se comporte comme une machine à calculer et à opérer des combinaisons pour produire des images. Il est cependant patent que tout ce que produit l'esprit ne provient pas uniquement de son milieu intérieur. Il prend aussi appui sur la réalité environnementale pour composer une image extraordinaire. Avant d'habiller un chat en costume-cravate, le styliste avait dans son esprit un chat et un homme en costume-cravate ; le résultat fut le produit de la substitution de l'homme par le chat. Cet exemple expose bien le processus de formation de l'objet technique dans l'esprit. Il permet ainsi de situer le milieu transcendantal et son fonctionnement. Mais, et c'était là le défi de départ, comment l'éthique peut-elle intégrer un tel lieu pour s'accomplir comme éthique transcendantale.

2. Éthique transcendantale et conscience créatrice : de la disjonction à la conjonction

Que faut-il entendre par transcendantal ? Nous tenons là un concept central de la philosophie de Kant, et qui permet, d'une part, de le situer dans l'histoire de la philosophie, mais d'autre part, de saisir l'objet précis de sa philosophie. Par objet, il faut entendre l'élément qu'il a décidé de questionner. La définition que donne Lalande du concept de transcendantal, sans dire le tout, nous situe tout de même : « Est transcendantal (...) ce qui est une condition a priori et non une

donnée de l'expérience » (A. Lalande, 2021 : 1145). En cela, il est évident que Kant refuse de s'engager dans une entreprise empirique. Il s'en soustrait en adoptant une posture qui s'en intéresse tout de même. Cette posture, pas idéaliste, donc pas métaphysique, est dans l'entre-deux. On se souvient que Kant a pourfendu la métaphysique traditionnelle. Le philosophe investit cependant l'activité de l'esprit ou de la raison dont les mécanismes sont analysés dans la critique de la raison pure. Dans ce sens, transcendantal se rapporte à l'activité a priori de la raison qui rend possible la connaissance par l'expérience.

Le milieu transcendantal et celui de la conscience créatrice désigne, dans des termes certes différents, le même espace. Nous avons affaire à l'esprit et à son activité. Mais l'intégration du paramètre éthique ou morale (à ce niveau on ne fait pas encore la distinction entre morale et éthique) nous met en face de fonctionnalités qu'il faut prendre séparément avant de tenter tout rapprochement. Ci-dessus, une description du phénomène de la création des objets techniques, intimement lié aux processus cognitifs, a été plus ou moins réalisée ; ce qui autorise de mettre l'accent sur la représentation des principes éthiques. Dès l'abord, une précision mérite d'être faite. Là où on avait évoqué la conscience créatrice, on en vient à parler de principes éthiques et non de conscience éthique. Tout se passe comme si il n'existe pas fondamentalement de conscience éthique, mais de conscience de principes éthiques.

L'homme ne naît pas en effet avec une connaissance universelle du bien ou du bon qui affecterait toutes ses décisions en vue d'une action. Les conceptions du bien ou du bon, relevant l'ordre moral, sont le fait de constructions de la société dans laquelle l'homme se trouve. Rousseau, dès la préface de *L'origine de l'inégalité parmi les hommes*, montrait déjà la capacité qu'a la société de corrompre l'homme originellement bon. Il part de l'idée que bon était le qualificatif adéquat pour caractériser une âme naissante ; et introduit simplement le principe à partir duquel les hommes accueillent les principes de la société. On pourra objecter face à cela que les principes éthiques, qu'on avait confondu à la morale, plus rationnelles, échapperaient à cette détermination naturelle. Cependant, il faut noter que la construction de l'éthique contemporaine, plus conséquentialiste, pose à l'horizon ce qui vaut pour l'humanité, en raison de ce qui a été ou de ce qui peut être, comme un certain bien. Et c'est cette conception du bien qui donne sens à des principes éthiques, eux-mêmes, des efforts d'opérationnalisation de l'idée du bien. En cela, loin de l'horizon métaphysique bien, on est face à une certaine conscience, dans l'esprit, de principes se rapportant à l'idée du bien.

L'idée de conscience de principes éthiques peut aussi être fondée par l'interprétation des différents états mentaux de l'esprit. M. Esfeld, distinguait les états mentaux suivants :

Les émotions, comme ressentir de la douleur, de l'amour, de la haine ; Les sensations et les perceptions, comme voir une tomate rouge, entendre le bruit d'un avion, toucher une pierre humide, sentir un parfum intense, goûter un bon vin ; les représentations imaginaires, comme imaginer une montagne en or, rêver du sable au bord de la mer ; les croyances ou les pensées, comme croire qu'il pleuvra ce soir, penser que Pauline est plus intelligente que Jacques, savoir que quatre et six font dix ; les désirs sensoriels comme la soif et la faim (désir de nourriture) ; les volitions au sens d'intentions d'action, c'est-à-dire d'actes de volonté, comme vouloir réussir un examen, vouloir construire une maison, etc. (...) Tous les états mentaux ont comme trait commun et unique qu'ils implémentent une perspective sur le monde. (...) La perspective sur le monde se manifeste de prime abord en guise d'états conscients. Il semble que tous les états mentaux, et uniquement eux, sont des états conscients (M. Esfeld, 2025 : 105-106).

En cela, il peut exister une disjonction du point de vue du fonctionnement entre les états mentaux ; car ils peuvent ne pas être sollicités pour une même opération. De cette analyse, on peut voir par exemple, à travers l'état mental des représentations imaginaires, le répondant de la conscience créatrice. Les choses sont toutefois différentes avec la conscience des principes éthiques. En se rapportant aux états mentaux, la conscience des principes éthiques peut surgir d'une systématisation d'un certain nombre états : les croyances, les désirs sensoriels, les volitions et même les émotions peuvent s'enchaîner devant un principe éthique. Les principes éthiques sont donc une somme de ce que je crois, ce que je veux et ce que je ressens car ce sont en effet ces déterminations qui rendent possible, encadrent et régulent l'action. En cela la disjonction entre conscience créatrice et conscience des principes éthiques est établie. Ces deux consciences n'ont, apparemment, aucun état mental en commun. Mais, peut-on radicaliser la disjonction entre conscience des principes éthiques et conscience créatrice ?

Si les états mentaux offrent une séparation de leurs procédés, l'horizon de la pratique révèle un autre caractère de ces états mentaux. Dans la sphère de la réalité objective ou de la pratique, les principes éthiques interviennent pour réguler les pratiques alors que les objets techniques, comme prolongement de l'homme ou des organes externes, participent à la pratique. En ce sens, l'objet technique intègre, d'une façon certes originale, mais tout de même, le concept d'action. On retrouvera de cette façon, le schéma de l'interaction entre morale et pratique. L'action créatrice est donc, avant tout, une action. Les enjeux éthiques qu'elle convoque en aval, dans la sphère des actions, imposent une soumission, en amont de l'action créatrice, à des principes éthiques. On pourrait affirmer que l'action serait donc en vue d'une finalité que le sujet devait connaître. C'est là un impératif assertorique. « L'impératif assertorique prescrit, selon Kant, une action qui est bonne et nécessaire en vue d'une fin réelle commune à tous les hommes » (H. Sandkühler, 2015 : 217). Deux choses apparaissent ici pour constituer la matrice à partir

de laquelle la conception d'une éthique transcendantale pourra s'édifier : "le bon" et "le nécessaire".

Il est d'usage de pouvoir rapprocher le bon à l'éthique et le nécessaire à l'action. Derrière l'éthique, les considérations pratique et rationnelle se rapportent à une idée du bon. L'examen de toute décision débouchant sur une possible action permet de faire conjuguer, harmonieusement, le bon et le nécessaire ; par la même occasion, l'éthique et la création. On pourrait même dire l'intention de création (comprise comme action). Un individu déciderait de faire ceci parce qu'il juge son action créatrice comme étant opportune, bonne. Tout reviendra à dire que l'action créatrice, comme possible, est soumise au bon. On retrouve ici la schématisation de la conscience opérée par Freud mettant en relief l'essentiel rôle du "Moi" dans la vie psychique. En effet, « au Moi se rattachent la conscience, la possibilité du mouvement et de l'action (c'est-à-dire le fait d'éviter ou de décharger les excitations dans le monde extérieur » (D. Bourdin, 2020 : 21). L'action créatrice, comme possibilité, est ainsi intégrée dans le système de la conscience ou de la vie psychique, où les principes éthiques, à l'instar d'un Moi, constitue la condition même de possibilité. En ce sens, éthique et action créatrice rejoignent le système de la conscience. C'est donc à partir d'un tel système qu'on peut penser la mise en œuvre d'une éthique transcendantale de la création technique.

3. Conditions d'effectivité de l'éthique transcendantale de la création technique

L'effectivité ou la mise en œuvre de l'éthique transcendantale, devant le phénomène de la création technique ou technologique, est soumise à deux questions essentielles : Que faut-il créer ? Quelles créations peuvent-être publiées ? Si la première préoccupation se rapporte à un ordre essentiellement personnel, la seconde revendique un statut institutionnel ; les deux couvrent ainsi toutes la sphère de la vie. Il y a, face à la première préoccupation, un réinvestissement de l'impératif kantien. Cet impératif, posé dans le cadre d'une raison pratique, autour du "que dois-je faire ?", s'offre comme une analyse de ce qui nous oblige dans les obligations. C'est suivant cette analyse que l'impératif hypothétique se distingue de l'impératif catégorique. D'une part, « L'impératif hypothétique dit donc uniquement que l'action en vue d'une fin possible ou effective est bonne. Dans le premier cas, il est un principe pratique problématique, dans le deuxième, un principe pratique assertorique » (E. Kant, 2007 : 48). L'action est ainsi subordonnée à un principe éthique de type conséquentialiste, donc aligné sur la fin ou la possible fin. Dans l'idée de fin, on peut aussi lire le fait pour l'action de déboucher sur un résultat avantageux ou désavantageux.

La mise en œuvre d'un tel principe se heurte en effet à la difficulté d'avoir des principes objectifs définissant ce qui est avantageux. Lorsque, ci-dessus, avec H. Sandkühler, on évoquait, dans l'impératif assertorique, le *bon* et le *nécessaire*, la difficulté de définir objectivement et réellement ces concepts avait pointé. Dans l'imprécision, toutes les créations technologiques seraient marquées de la présomption de bonté, de nécessité et même d'avantageux. Cette présomption se fait sous l'égide de la particularisation qui dit un certain subjectivisme. On pourra voir dans la dynamite d'Alfred Nobel le bon dans la mesure où elle permet de venir à bout des obstacles naturels, pour le tracé des voies par exemple. On ne verra cependant pas la capacité de la dynamite à exterminer une quantité importante d'individus dans une campagne militaire. Ici, l'action qui est en phase avec la finalité, hautement subjective, ne prend pas et ne peut pas prendre la mesure de la réorientation de la création ou de ses conséquences subsidiaires. Notre temps vit les conséquences d'un réchauffement climatique qui a, parmi ses diverses causes, l'usage des hydrocarbures comme source énergétique. Ce fut certainement une découverte d'une époque, mais c'est ici et maintenant un défi, une menace existentielle. Ainsi, l'action créatrice qui établit son caractère éthique par sa conformité à une fin, en dehors d'elle, pose la possibilité d'une contradiction, et ouvre la voie à la considération, en contexte, de l'impératif catégorique.

Contrairement à ce qui avait lieu avec l'impératif hypothétique, « Si l'action est représentée comme bonne *en soi*, et donc comme nécessaire dans une volonté en soi conforme à la raison, en tant qu'il est le principe d'une telle volonté, l'impératif est *catégorique* », (E. Kant, 2007 : 47). Il y a là, avant tout, un retour de l'action sur elle-même, c'est-à-dire de la volonté qui se subordonne à la raison pour entrevoir l'action. L'action ne vaut pas parce qu'elle viserait une certaine fin, elle est ici soumise à la nécessité, à la raison qui la détermine comme *bonne en soi*. En effet, la difficulté qu'il y avait, et même qu'il y a, à définir ce qui peut passer pour le bon trouve, avec la nécessité et les exigences de raison, une voie pour une clarification certaine. Notons avec Kant que « Nécessité et universalité rigoureuses sont donc des caractéristiques certaines d'une connaissance a priori, et sont aussi inséparables » (E. Kant, 1980 : 61). En cela se perçoit la continuité entre le bon *en soi*, la nécessité et l'universalité. L'action créatrice ne se révèle être bonne que quand sa tendance à l'universalité est pleinement assumée. C'est un tel principe qui anime l'impératif catégorique kantien. L'impératif « pose que l'action est en elle-même objectivement nécessaire, sans relation à un but quelconque » (E. Kant, 2007 : 48). Il s'énonce de la façon suivante : « Agis uniquement et d'après la maxime grâce à laquelle tu peux

vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (E. Kant, 2007 : 58). Quel sens peut prendre cet impératif dans le cadre de la création technologique ?

La volonté de création doit donc nécessairement remplir une visée universelle pour revendiquer le statut d'action en soi bonne. Il est donc requis pour la conscience créatrice qu'elle se transmue ou intègre les déterminations d'une conscience morale en faisant sienne l'impératif catégorique. Avec cet impératif, l'acte de créer ne doit pas être soumis au simple vouloir ; il doit être marqué du sceau de la nécessité. Il revient donc à la conscience créatrice ou à l'individu créateur d'entrevoir ce qui vaut universellement comme règle. Cette idée peut paraître idéaliste, mais elle constitue une détermination essentielle pour une éthique de la création technologique et même une éthique des techniques. Car aborder les choses en amont, c'est déjà là la possibilité de réguler le contact des technologies avec l'humanité.

L'humanité se trouve en fait en contact avec une foule de technologies dont l'existence relèvent moins de la nécessité que du simple désir de créer ou des ambitions capitalistes. Il existe en la matière comme une véritable industrie culturelle, fondée non sur des principes économiques, mais sur la sphère superstructurelle comme A. M. Gingras (2003 : 34) le voit dans le tournant de l'école de Francfort avec Horkheimer, c'est-à-dire celle qui est de l'ordre des idées. C'est bien pour cette raison que le contrepied doit aussi être pris depuis le lieu des idées. Face à la foire à la création technologique qui s'installe comme l'idée du moment pour l'humanité, il importe de saisir la nécessité de création. Cette dernière doit être axée sur « toutes les bonnes choses qui sont réellement utiles à la vie de l'homme, à la nécessité de subsister » (H. Arendt, 1983 : 141). Cependant, aussi objective que soit la conscience qui conçoit l'utilité et le nécessaire pour la subsistance, il y a un certain relativisme qui peut planer, et ne peut se résoudre que si la base normative déborde la conscience individuelle. Ce débordement ou dépassement, qu'il faut entendre rationnellement, ne peut être effectif que s'il s'institutionnalise. La fonction de l'institutionnalisation doit se comprendre doublement. D'abord, la conscience ne peut intégrer les principes que s'ils proviennent de l'extérieur, dans un processus éducatif qui revendique une certaine institutionnalisation. C'est en effet le rôle des institutions que d'inscrire dans la durabilité. D'autre part, l'institution doit remplir la fonction d'autorité de régularisation de la publication, dans le sens de rendre disponible pour la vie publique, des technologies produites. En tout état de cause, une éthique transcendantale à vie régulatrice s'impose.

Conclusion

L'inondation du monde par des créations technologiques exige que des questions éthiques soient posées en vue de préserver le proprement humain dont la vitalité est un gage pour une qualité de vie holistique. C'est à cette inquiétude que répond cette réflexion qui s'est proposée d'examiner les facultés à l'œuvre dans le processus de création afin d'enraciner l'éthique. Cet enracinement qui s'est effectué en ayant l'impératif catégorique de Kant, contextualisé, comme horizon visait une éthique de la création technologique. Elle répond à la question suivante : que faut-il créer ? Car si l'humanité ne se prémunit pas contre les extravagances de la puissance créatrice, elle engendrera des monstres.

L'autorégulation de la conscience créatrice et un institutionnalisme, aussi régulateur, dans une interaction dialectique, constituent le système qu'il faut nourrir à cet effet. On sait depuis Freud que l'instance du moi, dans le psychisme, est une reproduction des normes sociales. Ainsi, sur le plan fonctionnel, dans le cadre de la création technologique, il y a la nécessité de création d'un cadre de régulation institutionnel qui dit ainsi sa priorité. En cela, bien que la conscience individuelle soit convoquée et visée, il y a là une responsabilité morale de l'État qui devra être posée sur la table de la réflexion.

Références bibliographiques

ARENDETT Hannah, 1983, *La condition de l'homme moderne*, traduction de Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 401 p.

BOURDIN Dominique, 2020, *Sigmund Freud, Le moi et le ça*, Paris, BREAL, 246 p.

ESFELD Michaël, 2025, *La philosophie de l'esprit : Une introduction aux débats contemporains*, Paris, Armand Colin, 150 p.

GINGRAS Anne-Marie, 2003, *La communication politique, État des savoirs, enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 306 p.

KANT Emmanuel, 1980, *Critique de la raison pure*, Traduction de Alexandre J.-L. Delamarre et François Marty, Paris, Gallimard, 1022 p.

KANT Emmanuel, 2007, *Fondement pour la métaphysique des mœurs*, Traduction de H. Hansen-Love, Paris, HATIER, 191 p.

LALANDE André, 2021, *Vocabulaire technique de la philosophie*, Paris, PUF, 1364 p.

LARUELLE François, 2020, *Le Nouvel esprit technologique*, Paris, Les Belles Lettres, 208 p.



ROBBERECHTS Bruno, 2002, « La technique dans son rapport à l'organisme : l'outil et après », *Revue Philosophique de Louvain*, tome 100, n°3, 2002, p. 360-384.

SANDKÜHLER Hans Jörg et al, 2015, *Manuel de l'idéalisme allemand*, Paris, CERF, 623 p.

SEARLE John et DUYCKAERTS Éric, 1987, « Esprits, cerveaux et programmes », *Quaderni, Genèse de l'intelligence artificielle*, n°1, p. 65-96.

VIVICORSI Bruno, 2002, « De Fodor à Hofstadter, ou d'un mystère à la nécessité de son dévoilement », *Bulletin de psychologie, Architecture cognitive et connexionnisme. Le débat*, tome 55, n°457, p. 71-87.